

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE****Wilaya de Chief****Direction de la Jeunesse et des Sports****Service Investissement et Equipement****MISE EN DEMEURE N°01**

L'entreprise de réalisation Bouali Mohamed Lamine, demeurant à la cité Hemmadia n°72 Chief, titulaire du marché n°49/2016 du 26/06/2016 relatif à la réalisation du lot n°02 : bloc hébergement du camp de jeunes à El Marsa.

- Vu l'O.D.S de démarrage des travaux n°01/2016 du 24/07/2016.
- Vu l'O.D.S d'arrêt des travaux n°02/2016 du 21/09/2016.
- Vu l'O.D.S de reprise des travaux n°03/2017 du 13/03/2017.
- Vu le retard considérable constaté, l'absence totale du chantier et le dépassement de délai constatées lors des visites effectuées sur site.

**Est mise en demeure**, pour mettre en place un effectif d'ouvriers qualifiés et suffisant à l'effet d'achever les travaux restants.

Un délai de quarante huit (48) heures est accordé à l'entreprise à partir de la parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, faute de quoi la résiliation sera prononcée à son tort exclusif.